

La commune de **Vresse-sur-Semois**

RECRUTE

Un DIRECTEUR GENERAL (H/F/X) à temps plein

Prolongation du délai de remise des candidatures

- ◆ Vous rêvez d'un poste à responsabilité où vie privée et vie professionnelle sont équilibrées ?
- ◆ Un job qui a du sens, où l'humain est au centre des préoccupations ?
- ◆ Un job où vos compétences seront valorisées et évolueront ?
- ◆ Dans un cadre verdoyant et ressourçant ?

Conditions de recrutement.

1. Etre ressortissant d'un état membre de l'Union européenne.
2. Jouir des droits civils et politiques.
3. Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.
4. Etre porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A.
5. Etre lauréat de l'examen.
6. Avoir satisfait au stage.

Les conditions 1 à 4 doivent être réunies à la date de clôture de l'appel à candidatures.

Epreuves.

1° une épreuve écrite éliminatoire d'aptitude professionnelle permettant d'apprécier les connaissances minimales requises des candidats dans les matières suivantes :

- a) droit constitutionnel (5 points) ;
 - b) droit administratif (20 points) ;
 - c) droit des marchés publics (25 points) ;
 - d) droit civil (5 points) ;
 - e) finances et fiscalité locales (15 points) ;
 - f) droit communal et loi organique des C.P.A.S (30 points) ;
- Cette épreuve compte pour 50 % du total final des épreuves.

2° une épreuve orale éliminatoire d'aptitude à la fonction et à la capacité de management permettant d'évaluer le candidat notamment sur sa vision stratégique de la fonction et sur la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de cette dernière en matière de gestion des ressources humaines, de management et d'organisation du contrôle interne.

Cette épreuve compte pour 50 % du total final des épreuves.

Pour réussir les épreuves d'aptitude, le candidat doit obtenir le minimum requis :

- 50 % dans chaque épreuve ;
- 60 % au total.

3 - Une épreuve de type "assessment" pour les lauréats à l'issue des 2 premières épreuves. Cette épreuve sera exécutée par une société spécialisée et se conclura par un avis motivé (favorable-réservé-défavorable) dont le jury tiendra compte pour transmettre son rapport à l'autorité.

Dispense.

Sont dispensés des épreuves prévues au point 1, les directeurs généraux et les directeurs financiers d'une autre commune ou d'un C.P.A.S. nommés à titre définitif lorsqu'ils se portent candidat à une fonction équivalente.

Ces examens seront programmés à partir du mois de juin 2023.

Rémunération.

Traitement annuel (indice pivot 138,01) – minimum 34.000€ - maximum 48.000€

Fonction.

Les missions du Directeur général sont reprises dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation , principalement :

- préparation des dossiers qui sont soumis au Conseil communal et au Collège communal. Il assiste – sans voix délibérative – aux séances de ces organes – il rédige les procès-verbaux.
- Il est également chargé de la mise en œuvre des axes politiques traduits dans le Programme Stratégique Transversal
- Sous le contrôle du Collège communal, il dirige et coordonne les services communaux et, sauf les exceptions prévues par la loi ou le décret, il est le chef du personnel.
- Il participe – avec voix délibérative – aux jurys d'examen (recrutements, promotions, etc..) du personnel communal.
- Il assure la Présidence du Comité de Direction – la mise sur pied et le suivi du système de contrôle interne du fonctionnement des services communaux.

Acte de candidature.

Les candidatures doivent être adressées à l'administration communale – à l'attention de Mr le Bourgmestre – rue Albert Raty, 112 à 5550 VRESSE – par pli recommandé (cachet de la poste faisant foi d'envoi au plus tard le mercredi 17 mai 2023) – ou déposées au secrétariat communal contre accusé de réception pour **le lundi 22 mai 2023 au plus tard.**

Les candidatures doivent être accompagnées d'une lettre de motivation – d'un curriculum vitae, d'une copie du diplôme requis et d'un extrait du casier judiciaire daté de moins de 3 mois.

A défaut, les candidatures seront déclarées irrecevables.

Pour toute information complémentaire s'adresser à

Dominique Leduc – Directeur général 061/210435 ou par @ dominique.leduc@vresse-sur-semois.be

Par le Collège,

Le directeur général,

(s)Dominique Leduc

Le bourgmestre,

(s) Arnaud Allard